

**Avenant n° 2 à la convention DEVT 013-2609/17/BM de partenariat entre la  
Métropole Aix – Marseille-Provence et le GIP CRPV PACA relative à la  
réalisation de l'évaluation des Contrats de Ville 2015-2020**

**Entre**

La Métropole Aix Marseille Provence, représentée par sa présidente Martine Vassal, ou son représentant, dûment habilitée à signer le présent avenant par délibération n°..... du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019.

**Et**

Le GIP Centre de Ressources pour la Politique de la Ville PACA (CRPV PACA), représenté par Monsieur Mustapha Berra, directeur-ordonnateur du CRPV PACA

Il est convenu ce qui suit

**Préambule, motifs de passation du présent avenant**

La convention initiale conclue le 22 novembre 2017 a pour objectif de fixer les modalités de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Centre de Ressource Politique de la Ville PACA pour la réalisation de l'évaluation des Contrats de Ville 2015-2020.

L'objet de cette convention porte sur trois phases distinctes :

Phase 1 : évaluation à mi-parcours des Contrats de Ville 2015-2020 et mise en place des éléments de référence de l'évaluation en continu ;

Phase 2 : exploitation du référentiel d'évaluation

Phase 3 : évaluation finale et mise en place d'éléments de prospective urbaine et sociale

Les phases 2 et 3 ont été validées par un comité de pilotage qui s'est tenu le 21 Mars 2019.

Aussi, conformément à la convention initiale, la détermination des étapes de travail de la phase 3 ainsi que son plan de financement doivent faire l'objet d'un avenant à la convention précitée.

### **Article 1 : Avenant à la convention initiale de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le GIP CRPV PACA - Détermination des étapes de travail de la phase 3**

Le GIP CRPV PACA propose d'élaborer une stratégie de développement social et urbain, claire, partagée et territorialisée à moyen et long terme en approfondissant les réflexions autour du devenir des quartiers prioritaires de la Métropole pour les Conseils de Territoire et Communes qui le souhaitent.

À la suite du Comité de Pilotage du 21 mars 2019 présentant les résultats de l'évaluation à mi-parcours, quatre grandes orientations ont été validées, constituant les étapes de travail de la phase 3 :

- La co-construction d'un plan d'accompagnement des professionnels métropolitains et communaux avec la mobilisation de ressources internes et externes en appui aux acteurs des territoires de proximité ;
- Le renforcement d'une politique autour de « La jeunesse - Le champ de l'éducation des enfants, de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et du soutien aux familles » justifié par une surreprésentation des mineurs vulnérables et de la part des mineurs vivants dans des situations de grande pauvreté dans les QPV de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La mise en œuvre d'une démarche prospective, claire, partagée et territorialisée à moyen et long terme en approfondissant les réflexions autour du devenir des quartiers prioritaires de la métropole ;
- Plus largement l'accompagnement à l'expérimentation et à l'innovation sur les différents sujets ayant attiré à la politique de la ville et à la Cohésion sociale.

### **Article 2 : Conditions financières**

La Métropole Aix-Marseille-Provence versera une participation financière au GIP CRPV PACA d'un montant de 100 000 € pour 2020.

### **Article 3 : Instance de pilotage**

La mise en place d'un comité de pilotage validera l'ensemble de cette démarche.

### **Article 4 : Durée de l'avenant à la convention**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par les deux parties et trouvera son terme au 31 décembre 2020.

Pour la Métropole Aix Marseille Provence

La Vice-Présidente Déléguée

Mme Arlette Fructus

Pour le GIP CRPV PACA

Le Directeur – Ordonnateur

M. Mustapha Berra